



## COMPTES SOCIAUX 2020

emova

GROUP



Cœur-flours

happy

au nom de la rise

Bloom's

## SOMMAIRE

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
COMPTE DE RESULTAT (SUITE) .....	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	7
Evénements majeurs de l'exercice .....	7
Evénements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels .....	8
Règles et méthodes comptables.....	10
Changements de méthode : .....	11
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT .....	11
Etat des immobilisations.....	12
Etat des immobilisations (suite).....	13
Etat des amortissements.....	14
Etat des provisions .....	15
Etat des échéances des créances.....	16
Etat des échéances des dettes .....	16
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	17
Produits et avoirs à recevoir.....	18
Charges à payer et avoirs à établir .....	18
Charges et produits constatés d'avance .....	19
Résultat financier.....	19
Charges et produits exceptionnels.....	20
Transferts de Charges.....	20
Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices.....	20
Composition du capital social.....	21
Tableau de variation des capitaux propres .....	21
Ventilation du chiffre d'affaires net.....	21
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS .....	22
Engagements financiers .....	22
Effectif moyen.....	25
Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés.....	25
Identité de la société mère consolidant les comptes de la société .....	25
Tableau des filiales et participations .....	26

## BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/10/2019 au 30/09/2020			Au 30/09/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 306 170	1 147 903	158 267	181 381
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	635 085		635 085	537 076
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	583 065	239 398	343 666	72 577
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	39 791 393	18 884 717	20 906 676	21 642 413
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				800
Autres immobilisations financières	434 228	37 868	396 360	234 935
<b>TOTAL I</b>	<b>42 749 941</b>	<b>20 309 886</b>	<b>22 440 054</b>	<b>22 669 182</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	28 309 908	69 198	28 240 709	19 181 276
Autres	14 638 540	483 006	14 155 534	8 453 028
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres	26 950	26 011	939	3 404
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	208 555		208 555	430
<i>Charges constatées d'avance</i>	45 436		45 436	137 460
<b>TOTAL II</b>	<b>43 229 389</b>	<b>578 215</b>	<b>42 651 173</b>	<b>27 775 598</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	<b>III</b> 567 644		567 644	
Primes de remboursement des obligations	<b>IV</b>			
Ecarts de conversion actif	<b>V</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>86 546 974</b>	<b>20 888 101</b>	<b>65 658 871</b>	<b>50 444 780</b>

## BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Du 01/10/2019	Du 01/10/2018
		Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	(dont versé) 24 997 866	24 997 866	16 831 053
Prime d'émission, de fusion, d'apport		16 043 188	21 840 173
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :	- Légale	341 675	341 675
	- Statutaires ou contractuelles		
	- Réglementées		
	- Autres		
Report à nouveau		-19 836 805	-19 636 608
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>-726 254</b>	<b>-200 198</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		530 041	515 105
<b>TOTAL I</b>		<b>21 349 711</b>	<b>19 691 200</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
<b>TOTAL I (bis)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour :	- Risques	368 209	356 801
	- Charges		
<b>TOTAL II</b>		<b>368 209</b>	<b>356 801</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit	8 330 335	3 412 069
	- Financières diverses	24 031 636	16 730 512
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés	4 577 466	4 857 709
	- Fiscales et sociales	6 845 292	5 071 467
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		156 222	325 022
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL III</b>		<b>43 940 951</b>	<b>30 396 779</b>
Ecart de conversion passif			
<b>IV</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)</b>		<b>65 658 871</b>	<b>50 444 780</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/2019 au 30/09/2020			Au 30/09/2019
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	7 912 759		7 912 759	9 434 544
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>7 912 759</b>		<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				55 146
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			158 749	144 239
Autres produits			14 920	4
<b>TOTAL I</b>			<b>8 086 428</b>	<b>9 633 933</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 245	5 666
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 286
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			3 272 153	3 005 044
Impôts, taxes et versements assimilés			249 044	130 805
Salaires et traitements			2 811 102	3 097 103
Charges sociales			1 135 637	1 305 937
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			105 869	200 554
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant			69 198	
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			76 571	116 681
<b>TOTAL II</b>			<b>7 728 819</b>	<b>7 863 076</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>357 609</b>	<b>1 770 857</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>III</b>			
Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>IV</b>			
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				440
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			104 925	115 889
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			24 916	40 565
Différences positives de change				9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>			<b>129 841</b>	<b>156 903</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			800 000	1 584 003
Intérêts et charges assimilées			283 879	396 162
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL VI</b>			<b>1 083 879</b>	<b>1 980 165</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-954 038</b>	<b>-1 823 262</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>-596 429</b>	<b>-52 405</b>

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		68 724
Sur opérations en capital	1 097	9 819
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	85 392	
<b>TOTAL VII</b>	<b>86 489</b>	<b>78 543</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	103 480	198 614
Sur opérations en capital	1 097	14 819
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	111 737	12 903
<b>TOTAL VIII</b>	<b>216 314</b>	<b>226 336</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-129 825</b>	<b>-147 793</b>
Participations des salariés <b>IX</b>		
Impôts sur les bénéfices <b>X</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>8 302 758</b>	<b>9 869 379</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>9 029 012</b>	<b>10 069 577</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-726 254</b>	<b>-200 198</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020 dont le total est de 65 658 871 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de -726 254 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

### Evénements majeurs de l'exercice

#### - **Opérations sur le capital : Augmentation de capital**

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 au terme de sa 17<sup>ème</sup> résolution. Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en oeuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire dans sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

#### - **Gouvernance**

Dans le cadre de l'accélération de son développement, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance. Monsieur Franck PONCET s'est vu confier la Présidence du Directoire de la Société par le Conseil de surveillance d'Emova Group en date du 1er septembre 2020. Il succède à Monsieur Bruno BLASER.

#### - **Déménagement de l'activité et des filiales du Groupe**

Le groupe poursuit la rationalisation de ses frais de structure avec le déménagement des sièges de ses filiales, de l'Atelier, de l'Ecole Florale et des activités et équipes à compter du 21 septembre 2020 au 145 /



175 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux. Le siège de la société Emova Group reste au 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

## Evènements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels

### - **Activité durant la 2<sup>ème</sup> période de confinement**

Par décret en date du 29 octobre 2020, les magasins du réseau ont une nouvelle fois été contraints à une fermeture administrative à partir du mardi 03/11/2020 et jusqu'au 27/11/2020. Pendant cette période, l'ensemble du groupe s'est organisé pour maintenir une activité dans le respect des règles sanitaires : livraisons, call and collect, click and collect, drive... Emova Group a eu recours pour ses salariés au dispositif de chômage partiel pour s'adapter à la baisse d'activité.

### - **Exercice de BSA**

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1er octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constatée par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

### - **Attributions gratuites d'actions**

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdits actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans).

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans



la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfiques ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire.

L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter de la date de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2020 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants ainsi que le report du remboursement du PGE.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

## Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, CDF, Happy, MFEF, MAISON DE VERDI et HAURAUNIZE ont été constatées à hauteur de 18 885 K€ au 30/09/20

Sur la base des prévisions mises à jour, une dépréciation complémentaire de 800K€ a été comptabilisée sur les titres HAURAUNIZE.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Intégration fiscale**

Le groupe EMOVA est en intégration fiscale.

EMOVA Group est la société mère du groupe fiscal composé des sociétés Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion, Rapid Flore Expansion, Emova Production, Emova Market Place, Floria Création, Happy, Happy Expansion, Hauraunize, La Générale Des Végétaux, ANR, ANR Expansion, ANRH, ANRP.

La société EMOVA Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

### **Changements de méthode :**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

Néant

### **Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 93 k€ au 30 septembre 2020

## **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

## Etat des immobilisations

CADREA	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 793 816		147 438
<b>TOTAL</b>	<b>1 793 816</b>		<b>147 438</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	188 622		292 358
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	90 282		13 151
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>278 904</b>		<b>305 509</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	39 727 130		64 263
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	281 753		209 103
<b>TOTAL</b>	<b>40 008 883</b>		<b>273 366</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 081 603</b>		<b>726 313</b>

## Etat des immobilisations (suite)

CADREB	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 941 254	
<b>TOTAL</b>			<b>1 941 254</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencés et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencés et aménagt. divers		1 349	479 631	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			103 433	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>1 349</b>	<b>583 064</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			39 791 393	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		56 628	434 228	
<b>TOTAL</b>		<b>56 628</b>	<b>40 225 621</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 977</b>	<b>42 749 939</b>	

## Etat des amortissements

<b>CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice</b>				
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Montant en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 075 359	72 544		1 147 903
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 359</b>	<b>72 544</b>		<b>1 147 903</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	109 004	26 834		135 838
Matériel de transport	53		53	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 270	6 290		77 560
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>180 327</b>	<b>33 124</b>	<b>53</b>	<b>213 398</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 255 686</b>	<b>105 668</b>	<b>53</b>	<b>1 361 301</b>

<b>Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Montant net au début de l'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler		567 644		567 644
Primes de remboursement des obligations				

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglémentées</b>				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	515 105	14 936		530 041
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>515 105</b>	<b>14 936</b>	<b>0</b>	<b>530 041</b>
<b>Risques et charges</b>				
Provisions pour :				
- Litiges (1)	356 801	96 800	85 392	368 209
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>	<b>356 801</b>	<b>96 800</b>	<b>85 392</b>	<b>368 209</b>

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles	26 000			26 000
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations	18 084 717	800 000		18 884 717
- Financières	46 018		8 150	37 868
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		69 198		69 198
Autres provisions pour dépréciation	533 932		24 915	509 017
<b>TOTAL</b>	<b>18 690 667</b>	<b>869 198</b>	<b>33 065</b>	<b>19 526 800</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 562 573</b>	<b>980 934</b>	<b>118 457</b>	<b>20 425 050</b>
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		69 198		
- Financières			24 916	
- Exceptionnelles		111 737	85 392	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

(1) Les dotations aux provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux.



## Etat des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	434 228		434 228
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 309 908	28 309 908	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	43 739	43 739	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 272	66 272	
Impôts sur les bénéfices	117 363	117 363	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 427 653	1 427 653	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	326 201	326 201	
Groupe et associés (2)	12 545 841		12 545 841
Débiteurs divers	111 471	111 471	
Charges constatées d'avance	45 436	45 436	
<b>TOTAL</b>	<b>43 428 112</b>	<b>30 448 043</b>	<b>12 980 069</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

## Etat des échéances des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1):				
- A 1 an max. à l'origine	323 131	323 131		
- A plus d'1 an à l'origine	8 007 204	1 546 855	5 664 779	795 570
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 577 466	4 577 466		
Personnel et comptes rattachés	376 371	376 371		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 136 755	1 136 755		
Impôts sur les bénéfices	62 521	62 521		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 904 323	4 904 323		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	365 322	365 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	24 031 638			24 031 638
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	156 220	156 220		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 940 951</b>	<b>13 448 964</b>	<b>5 664 779</b>	<b>24 827 208</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 870 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	561 655			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

## Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	38 507 748	1 283 645	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	27 797 820		
Autres créances	11 885 145		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	19 963 489	214 899	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 497 155		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	156 222		
Produits de participation			
Autres produits financiers	104 918		
Charges financières	239 147		
<b>TOTAL</b>	<b>102 151 643</b>	<b>1 498 543</b>	

## Produits et avoirs à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés		4 191 532
- Organismes sociaux	66 185	22 328
- Autres créances	238 661	832 455
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>304 846</b>	<b>5 046 315</b>

## Charges à payer et avoirs à établir

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DUBILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	462 001	222 853
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	320 297	1 637 108
Dettes fiscales et sociales	881 318	777 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 616</b>	<b>2 637 656</b>

## Charges et produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
Charges :		
- D'exploitation	45 436	137 460
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>45 436</b>	<b>137 460</b>

## Résultat financier

Résultat Financier	Exercice clos le	
	30/09/2020	
<b>Produits financiers:</b>	<b>129 841</b>	
Intérêts sur Comptes courants	104 918	
Reprise de Provisions sur Comptes courants		
Reprise sur provisions financières	24 916	
Autres	8	
<b>Charges financières:</b>	<b>1 083 879</b>	
Provisions sur titres de participation	800 000	
Intérêts sur Emprunts et Dettes	20 005	
Intérêts sur Comptes courants filiales	239 147	
Intérêts sur comptes bancaires	24 727	
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>- 954 038</b>	

### Charges et produits exceptionnels

Résultat Exceptionnel	Exercice clos le
	30/09/2020
<b>Produits exceptionnels:</b>	<b>86 489</b>
Reprises de provisions sur litiges	85 392
Produits de cessions d'immobilisations	1 097
Divers	
<b>Charges exceptionnelles:</b>	<b>216 314</b>
Amendes	4 545
Valeur nette comptable des actifs	1 097
Dotations aux provisions sur litiges	96 800
Dotations amortissements dérogatoires	14 937
Charges sur exercice antérieur	95 375
Divers	3 560
<b>TOTAL</b>	<b>- 129 825</b>

### Transferts de Charges

Nature des transferts de charges	Exercice clos le
	30/09/2020
Avantages en nature déduits	30 392
Remboursement Assurance, fongecif, CPAM	128 357
<b>TOTAL</b>	<b>158 749</b>

### Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	357 609		357 609
Résultat financier	-954 038		-954 038
Résultat exceptionnel	-129 825		-129 825
<b>TOTAL</b>	<b>-726 254</b>		<b>-726 254</b>

## Composition du capital social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 610 351	3	16 831 053
2 - Actions émises pendant l'exercice	2 722 271	3	8 166 813
3 - Actions remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	8 332 622		24 997 866

## Tableau de variation des capitaux propres

	01/10/2019	Affectation résultat	Résultat	Augmentation de Capital	Autres variation	30/09/2020
Capital	16 831 053			8 166 813		24 997 866
Prime d'émission	21 840 173				- 5 796 985	16 043 188
Réserve légale	341 675					341 675
Report à nouveau	- 19 636 607	- 200 198				- 19 836 805
Résultat de l'exercice	- 200 198	200 198	- 726 254			- 726 254
Amortissements dérogatoires	515 105				14 936	530 041
<b>TOTAL</b>	<b>19 691 201</b>	<b>-</b>	<b>- 726 254</b>	<b>8 166 813</b>	<b>- 5 782 049</b>	<b>21 349 711</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	7 912 759	9 434 544
	<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>

Répartition par marché géographique	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
France	7 912 759	9 434 544
Etranger		
	<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements financiers

#### Engagements donnés par EMOVA Group

##### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2015 :

La société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€).

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA Group à hauteur de son capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini aux paragraphes ci-dessus «Information complémentaires pour donner une image fidèle», la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

##### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2016 :

De la même façon la société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) avec clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2020, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

##### Une promesse d'achat a été signée sur l'acquisition du solde des titres de Bloom's

#### Autres Engagements

900 parts sociales de la société La Générale Des Végétaux ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société HAURAUNIZE.

L'emprunt souscrit le 1er octobre 2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14 novembre 2008 d'un montant de 2 300 K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.



EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 268.653 €.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 48.000 €.

EMOVA Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille Monceau Fleurs auprès de la BRED pour un montant de 69.600 €.

Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

### **Engagements reçus des Filiales et autres sociétés**

#### Abandon de Comptes Courant et de Créances accordées avec clause de retour à meilleure fortune :

La société EMOVA Group a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de Compte Courant et un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs Italia pour un montant de 123.787,55 euros, « abandon du compte courant »,
- FLORIA Création pour un montant de 900.000,00 euros, « abandon de créances »,

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Group dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

L'abandon de créance au profit de Monceau Fleurs Italia est devenu sans objet car la société a fait l'objet d'une TUP au cours de l'exercice.

#### Cession de créance

En date du 31 août 2020, par acte sous seing privé, la société Emova Group a conclu les conventions de cessions de créances avec les sociétés et pour les montants énumérés ci-dessous :

Cédant	Débiteur Cédé	Cessionnaire	Montant
ANR	ANRE	EMOVA GROUP	97 737,14 €
ANR	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	310 091,38 €
ANR	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	820 895,01 €
ANR EXPANSION	ANR PRODUCTION	EMOVA GROUP	160 260,30 €
ANR HOLDING	ANR PRODUCTION	EMOVA GROUP	135 598,00 €
ANR PRODUCTION	ANR	EMOVA GROUP	219 775,23 €
CARTOMANIA	RAPID'FLORE EXPANSION	EMOVA GROUP	183 744,60 €
EMOVA HOLDING	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	293 700,00 €
EMOVA MARKET PLACE	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	90 000,00 €
EMOVA MARKET PLACE	MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA GROUP	100 000,00 €
EMOVA PRODUCTION	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	280 000,00 €
FLORIA CREATION	EMOVA MARKET PLACE	EMOVA GROUP	65 000,00 €
FLORIA CREATION	HAURAUNIZE	EMOVA GROUP	455 682,92 €
HAPPY INC	HAPPY EXPANSION	EMOVA GROUP	180 982,41 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	EMOVA MARKET PLACE	EMOVA GROUP	343 812,23 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	FLORIA CREATION	EMOVA GROUP	94 850,07 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA GROUP	458 672,53 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	118 770,70 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	HAPPY EXPANSION	EMOVA GROUP	323 414,44 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	RAPID'FLORE EXPANSION	EMOVA GROUP	126 586,87 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION France	MAGIE FLORALE	EMOVA GROUP	341 881,57 €
RAPID'FLORE EXPANSION	FLORIA CREATION	EMOVA GROUP	241 301,30 €

## Engagements reçus 123 Invest et investisseurs privés

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA assiste dans la gestion quotidienne via un contrat de prestation de services.

Au 30 septembre 2020 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	53	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	5	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>0</b>

### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Montant
Pensions et indemnités assimilées (PIDR)	224 153
Compléments de retraite pour personnel en activité	
Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite	
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	
<b>TOTAL</b>	<b>224 153</b>

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 0,59 %

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société EMOVA Group est la société mère du groupe consolidé.

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social et Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux	68 602	4 039 170	100%	1 530 000	1 530 000	12 348 452		5 928 760	720 772	
Happy Inc.	357 000	- 604 567	100%	9 711 100	1 592 377	1 479 350		542 701	- 19 992	
WHKS BV	18 000	NC	100%					-	NC	
Monceau Fleurs	1 367 850	542 586	100%	7 639 034	7 639 034	210 345		1 695 661	- 31 934	
Hauraunize	1 200 000	1 777 910	100%	16 980 000	7 804 482	455 842		-	- 5 602	
Global BV (1)	120 500	NC	100%	120 500	-	502 045		NC	NC	
Emova market Place	119 502	- 565 548	100%	119 502	119 502	7 397 213		7 510 990	- 268 890	
Emova Production	205 210	- 1 598 121	100%	504 576	504 576	443 881		928 591	- 681 048	
ANRH	1 292 241	- 1 982 429	100%	170 001	170 001	1 939 150			420 135	
Bloom's	720 574	- 1 153 444	51,74%	1 060 619	1 060 619	116 205		241 225	- 15 289	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802 110	- 977 795	29,24%	527 000	381 927	14 616		-	19 368	
Centrale D. Fleurs	537 010	584 406	33%	390 529	185 598	-		1 339 424	136 933	
Maison de Verdi	NC	NC	31,90%	319 973	-			NC	NC	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Sociétés sans activité, en cours de liquidation

# emova

G R O U P



## RAPPORT ANNUEL COMPTES SOCIAUX

### Exercice clos au 30 septembre 2020

#### **EMOVA GROUP**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 24.999.885 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris





# RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group  
Exercice clos au 30 septembre 2020

## ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

### A. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 1. Evolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

La société EMOVA Group (ou la « Société ») a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées au profit des sociétés du groupe EMOVA (le « Groupe »), un chiffre d'affaires net de 7.912.759 € contre 9.434.544 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (16) %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8.086.428€ au 30 septembre 2020 contre 9.633.933 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (16)%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.728.819 € contre 7.863.076 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (2) %.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 357.609 € contre 1.770.857 € au titre de l'exercice précédent.

#### 2. Faits marquants de l'exercice

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires intégrés dans la partie « ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés) point G. Faits marquants de l'exercice ».

#### 3. Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

#### 4. Situation d'endettement de la Société

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2020, comparées à celles existant au 30 septembre 2019, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en €)	30/09/2020	30/09/2019
- emprunts obligataires convertibles	0	0
- autres emprunts obligataires	-	-
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8.330.335	3.412.069
- emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	24.031.636	16.730.512
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.577.466	4.857.709
- dettes fiscales et sociales	6.845.292	5.071.467
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	156.222	325.022
- produits constatés d'avance		
<b>Total</b>	<b>43.940.951</b>	<b>30.396.779</b>

#### 5. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires intégrés dans la partie « ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés) point H. Événements intervenus depuis la clôture et perspectives d'avenir sous point 2. Les perspectives d'avenir ».



## **Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

### **5.1. Conséquences environnementales :**

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

### **5.2. Conséquences sociales :**

L'effectif salarial au 30 septembre 2020 était de 61 salariés, contre 63 salariés au 30 septembre 2019. La Société n'est par ailleurs pas soumise à une réglementation particulière en matière d'environnement, de sécurité et de protection des salariés.

## **6. Principaux risques et incertitudes**

Nous nous rapportons sur ce point aux commentaires intégrés à la partie «**ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés) point F. Gestion des risques et incertitudes**».

## **7. Présentation des comptes et affectation des résultats**

### **7.1 Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les lois et règlements applicables en vigueur et notamment avec les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **7.2 Présentation des comptes annuels**

La Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 7.912.759 € contre 9.434.544 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (16) %.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 158.749 € et d'autres produits pour 14.920 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 8.086.428 € au 30 septembre 2020 contre 9.633.933 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (16) %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.728.819 € contre 7 863 076 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (2) %.

Les différents postes sont les suivants :

• Achat de marchandises :	9.245 €
• Variation de stock (marchandises) :	-
• Achat de matières premières et autres approvisionnements	-
• Variation de stock (matières premières) :	-
• Autres achats et charges externes :	3.272.153 €
• Impôts, taxes et versements assimilés :	249.044 €
• Salaires et traitements :	2.811.102€
• Charges sociales :	1.135.637 €
• Dotations aux amortissements sur immobilisations :	105.869 €
• Dotations aux provisions sur actif circulant	69.198 €
• Autres charges d'exploitation	76.571 €

L'exploitation a ainsi engendré un résultat positif de 357.609 € contre 1.770.857 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (954.038) € contre (1.823.262) € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (596.429) € contre (52.405) € pour l'exercice antérieur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un résultat exceptionnel de (129.825) €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte après impôt de (726.254) € contre une perte de (200.198) € au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2020, comparé à celui existant au 30 septembre 2019, est le suivant :

En €	30/09/2020	30/09/2019
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	793.352	718.457
- immobilisations corporelles	343.666	72.577
- immobilisations financières	21.303.036	21.878.148
Actif circulant		
- stocks et en-cours	0	0
- avances et comptes versés	-	-
- clients et comptes rattachés	28.240.710	19.181.276
- autres créances	14.155.534	8.453.028
- valeurs mobilières de placement	939	3.404
- disponibilités	208.555	430
Régularisation		
- charges constatées d'avance	45.436	137.460
- frais d'émission d'emprunt à étaler	567.644	
<b>Total</b>	<b>65.658.871</b>	<b>50.444.780</b>

Le passif du bilan au 30 septembre 2020, comparé à celui existant au 30 septembre 2019, est le suivant :

En €	30/09/2020	30/09/2019
Capitaux propres	21.349.711	19.691.200
Provisions pour risques et charges	368.209	356.801
<b>Dettes</b>		
- emprunts obligataires convertibles	0	-
- autres emprunts obligataires	-	-
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8.330.335	3.412.069
- emprunts et dettes financières divers	24.031.636	16.730.512
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.577.466	4.857.709
- dettes fiscales et sociales	6.845.292	5.071.467
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	156.222	325.022
<b>Régularisation</b>		
- produits constatés d'avance	-	-
<b>Total</b>	<b>65.658.871</b>	<b>50.444.780</b>

### 7.3 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture du dernier exercice :

Article D. 441-II : Factures <u>recues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	23					536
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	45 874,85 €	170 081,35 €	18 620,63 €	115 973,53 €	409 463,90 €	714 139,41 €
Montant total des factures concernées Groupe TTC	88 684,00 €	476 202,16 €		86 834,05 €	2 845 434,39 €	3 408 470,60 €
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	3,42%	16,41%	0,47%	5,15%	82,66%	104,69%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						

Article D. 441-II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	18					529
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	-20 071,63 €	103 647,10 €	83 924,36 €	44 592,45 €	299 996,41 €	532 160,32 €
Montant total des factures concernées Groupe TTC	114 533,68 €	2 249 273,38 €	564 486,09 €	1 011 162,74 €	23 858 363,89 €	27 683 286,10 €
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,99%	24,78%	6,83%	11,12%	254,42%	297,15%

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

#### **7.4 Montant des prêts inter-entreprises**

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, aucun prêt inter-entreprises n'a été fait.

#### **7.5 Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020**

Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à (726.254) € de la manière suivante :

##### Origine :

- Report à nouveau :	(19.836.805) €
- Résultat de l'exercice :	(726.254) €

##### Affectation :

- au poste « Report à nouveau », soit :	(726.254) €
qui serait ainsi porté à	(20.563.059) €

#### **7.6 Rappel des dividendes antérieurs**

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

#### **7.7 Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

#### **7.8 Filiales et participations**

##### Activité des filiales en France et à l'étranger :

La Société détenait directement, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100 % dans le capital de la société HAPPY INC. ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société HAURAUNIZE ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société EMP BV, anciennement dénommée WHKS BV, société de droit hollandais ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société MONCEAU FLEURS ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société ANR HOLDING ;
- une participation de 100 % dans le capital de la société EMOVA MARKET PLACE ;
- une participation de 31,9 % dans le capital social de la société MAISON DE VERDI (société de droit japonais) ;
- une participation de 33 % dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS ;
- une participation de 29,24 % dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MFEF.
- une participation de 51,74 % dans le capital social de la société BLOOM'S, (étant précisé que cette participation pourra, selon certaines conditions et modalités être portée à terme à 100%).

## Présentation des filiales en France :

- HAPPY INC.

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Happy.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 542.701 € contre 598.793 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (19.992) € contre une perte de (399.884) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2021 en dehors de la poursuite du développement de son parc franchisés.

- LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé 5.928.760 € contre 6.679.694 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 720.772 € contre un bénéfice 1.247.233 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2021 en dehors de la poursuite du développement du parc de franchisés.

- HAURAUNIZE

Cette filiale est une société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION qui s'occupe de la gestion et du développement du réseau RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS.

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est traduit par une perte de (5.602) € contre un bénéfice de 10.501€ au titre de l'exercice précédent.

- MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.695.661 € contre 1.984.635 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (31.934) € contre un bénéfice de 18.079 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2021.

- ANR HOLDING

Cette société exerce une activité de société holding des sociétés opérationnelles de l'enseigne AU NOM DE LA ROSE.

Cette filiale n'a pas réalisé de chiffre d'affaires ni sur cet exercice ni sur l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 420.135 € contre une perte de (41.800) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2021.

- EMOVA MARKET PLACE

Créée en février 2017, cette société a pour activité l'approvisionnement des magasins du réseau en fleurs et plantes.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 7.510.990 € contre 6.840.439 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit une perte de (268.890) € contre une perte de (311.506) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit la poursuite de son développement au cours de l'exercice 2021.

- LA CENTRALE DES FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1.339.424 €.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 136.933 € contre un bénéfice de 113.923 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2021.

- MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 19.368 € contre un bénéfice de 27.716 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding animatrice.

Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD.

- BLOOM'S

Cette filiale a été acquise en fin d'exercice et est en pleine expansion. Elle commercialise des bouquets à faire soi-même via un système d'abonnement.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 241.225 € contre 353.173 €.

Le résultat s'est traduit par une perte de (15.289 €) contre une perte de (62.603) € au titre de l'exercice précédent.

Le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social est présenté en annexe aux comptes annuels 2020 de la Société.

## 7.9 Succursales

Depuis le 21 septembre 2020, la Société détient une succursale située 145/175 rue Jean-Jacques Rousseau à Issy-les-Moulineaux (92130). Cet établissement accueille les sièges sociaux des filiales de la Société, l'Atelier de l'Ecole Florale ainsi que la direction administrative, comptable et financière et juridique du Groupe.

Au 30 septembre 2020, la Société détient les succursales suivantes :

- **ANR**
  - 112 av. Victor Hugo - 75016 PARIS (Victor Hugo)
  - 7 av. Mozart/38 rue du Bois Levant – 75016 PARIS (Mozart)
  - 87 rue St Antoine – 75004 PARIS (St Antoine)
  - 130 Av. Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE

- 94 bd Malesherbes/24 bd de Courcelles – 75017 PARIS (Courcelles / Malesherbes)
- 31 rue Lepic – 75018 PARIS (Lepic)
- 140 bd Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- 47 bd St Germain – 75006 PARIS (Monge / St Germain)
- 285 rue Vaugirard – 75015 PARIS (Vaugirard)
- 15 rue Voltaire – 92250 LA GARENNE COLOMBES
- 21 rue de la Paroisse – 78000 VERSAILLES

- **ANR EXPANSION**

- 46 rue du Bac – 75007 PARIS (Bac)
- 116 bis rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX

- **ANTHEIA**

- 8 rue de Malleville – 95880 ENGHUEN-LES-BAINS

- **HAPPY EXPANSION**

- 30 rue Musette Angle 51 -rue des Godrans – 21000 DIJON
- 56 route de Bayonne – 64140 BILLERE
- 20 place de Beaune – 71100 CHALON SUR SAONE

- **MAGIE FLORALE**

- 110 avenue Denfert Rochereau – 75014 PARIS

- **MONCEAU FLEURS**

- 92 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

- **MONCEAU FLEURS EXPANSION**

- 8 rond point du souvenir Français – 92250 LA GARENNE COLOMBES
- 86 rue du Grand Faubourg – 28000 CHARTRES
- 24 boulevard Sainte-Anne – 14100 LISIEUX
- 20 rue Borville Dupuis – 27000 EVREUX
- 177 route de Brest – 29000 QUIMPER
- 36 route de Bénodet – 29000 QUIMPER
- 26 rue de Clermont – 60200 COMPIEGNE
- Avenue Alfred Nobel – 64000 PAU
- 82 B boulevard Tourasse – 64000 PAU
- 177 avenue Jean Mermoz – 64140 LONS
- 6 place des Arts – 95240 CORMEILLES EN PARISIS

- **RAPID'FLORE EXPANSION**

- 54 rue du Pont Mortain – 14100 LISIEUX
- 53 boulevard Gambetta – 27000 EVREUX
- 85 avenue Arisitde Briand – 27930 GRAVIGNY
- 23 rue du Matrey - 27400 LOUVIERS
- 1 place du Champs de Ville – 27400 LOUVIERS



## 7.10 Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à disposition.

### **B. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE**

#### **8.1 Actionnariat**

Au 30 septembre 2020, le capital social de la société Emova Group est d'un montant de **24.997.866 euros**, il est divisé en **8.332.622** actions de trois euros (3€) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

#### **8.5.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 30 septembre 2020 :**

Au 30 septembre 2020, les actions composant le capital social de la Société se répartissent de la façon suivante :

Actionnaires	Nb titres	% du capital	Droits de vote	Droit de vote simple	Droit de vote double	% des Droits de vote
EMOVA Holding	4 612 788	55,36%	7 560 659	1 664 917	5 895 742	57,12%
Autres actionnaires	3 719 834	44,64%	5 676 356	5 364 312	312 044	42,88%
<b>Total</b>	<b>8 332 622</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 237 015</b>	<b>7 029 229</b>	<b>6 207 786</b>	<b>100,00%</b>

\* Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les 567 actions détenues par la Société elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote. Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « net » des actions privées de droit de vote s'élevait à **8.332.046**.

Au 30 septembre 2020, **6.207.786** actions disposaient d'un droit de vote double et la Société détenait **567** de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

#### **8.5.2. Actionnariat salarié :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2020, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

#### **8.5.3. Bons de souscription d'actions**

Par décision en date du 20 avril 2017, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée par lui en date du 20 mars 2017 et 13 avril 2017 sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2017, d'un montant nominal de 1.612.027,65 euros par émission de 10.746.851 actions ordinaires nouvelles, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « ABSA »).

Les 10.746.851 bons de souscription d'actions ont été détachés dès le règlement-livraison des ABSA (ci-après les « BSA »). Les BSA ont été livrés sous le code ISIN : FR0013245123.

Deux (2) BSA permettent de souscrire une action nouvelle de la Société pour un prix de 0,46 euro (soit un prix d'exercice de 0,23 euro par BSA) entre le 3 septembre 2018 et le 4 septembre 2020.

Pendant la période du 1er septembre 2018 au 1er octobre 2018, il a été exercé 8.220 BSA et livré à ce titre 4.110 actions sous le code ISIN FR0010554113, représentant un montant total de souscription de 1.890,60 euros, intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constaté par décision du Directoire en date du 16 novembre 2018.

Afin de maintenir les intérêts des porteurs des BSA n'ayant pas exercé leurs droits, le Directoire a décidé le 2 octobre 2018 d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions de la Société compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : la parité d'exercice et le prix d'exercice des BSA serait la suivante : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle. Lorsque le titulaire d'un ou plusieurs BSA n'aura pas le droit à un nombre entier d'actions, la fraction formant rompus fera l'objet d'un versement en espèces conformément aux articles L.225-149 et R.228-94 du Code de commerce.

Pendant la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019, il a été exercé 16.160 BSA et livré à ce titre 404 actions nouvelles sous le code ISIN FR0010554113, représentant un montant total de souscription de 3.716,80 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 1.212 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constaté par décision du Directoire en date du 30 septembre 2019.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755 représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constaté par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

## **8.2 Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions**

Conformément à la loi, nous apportons les précisions suivantes concernant ces actions :

Nombre des actions inscrites de la Société au 30/09/2020 :	567
Valeur nominale de ces actions :	3 €
Motif des acquisitions effectuées :	
– Rachat en vue de favoriser la liquidité des titres	Néant
– Rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés	Néant
Réallocations :	Néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,01%

A compter du 3 mai 2017, la société EMOVA Holding a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à CM-CIC Market Solutions sur le titre EMOVA Group (FR0010554113 – ALMFL) pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Il est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

A la date du 30 septembre 2020, les moyens suivants ont été affectés par EMOVA Holding au compte de liquidité :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	170.167
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	171.183
Cours moyen des achats :	1,89699 €
Cours moyen des ventes :	1,85372 €

### **8.3 Evolution du cours du titre depuis la cotation**

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 30 septembre 2020, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



### **8.4 Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier**

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 aux termes de sa dix-septième (17<sup>ème</sup>) résolution.

Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en œuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irrévocable à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire dans sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

## 8.5 Mandataires sociaux

### 8.5.1. Description de la Gouvernance d'Emova Group

- **Directoire**

Membres du Directoire	Durée du mandat exercé
<b>M. Franck PONCET</b> Président et membre du Directoire	Le 01/09 2020, le Conseil de surveillance a décidé de nommer Monsieur Franck PONCET en qualité de Président et membre du Directoire pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/ 2024, avec effet à compter du 01/09/2020, en remplacement de Monsieur Bruno BLASER.
<b>Mme. Sandy BOURDIN</b> Membre du Directoire	Le 17/04/2020, Monsieur Philippe BUZY a démissionné de ses fonctions de Directeur Financier et membre du Directoire.  A la même date, le Conseil de surveillance a décidé de nommer Madame Sandy BOURDIN, Directrice Financière, en qualité de membre du Directoire pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025.

- **Conseil de Surveillance**

Membres du Conseil de Surveillance	Durée du mandat exercé
<b>M. Laurent PFEIFFER</b> Président et membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Laurent PFEIFFER pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Franck KELIF</b> Vice-Président et membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Franck KELIF pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Jean Louis GREVET</b> Membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Jean Louis GREVET pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Antoine COLIN</b> Membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Antoine COLIN pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>Société PERCEVA</b> (RCS Paris 500 208 152)	Le 24/04/2020, l'Assemblée des actionnaires a pris acte de la démission de Madame Erika ORENGO de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance et a nommé la société PERCEVA, société par actions simplifiée au capital de 130.889 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue de l'Opéra 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 208 152, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

### 8.5.2. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2020:

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Membres	Autres mandats exercés au sein d'autres entités	
<p align="center"><b>M. Franck PONCET</b>  <b>127, rue du Vieux Pont de Sèvres - 92100</b>  <b>Boulogne Billancourt</b></p>	Président	EMOVA Holding FLORIA CREATION ANR HOLDING ANR ANTHEIA BLOOM'S MONCEAU FLEURS EXPANSION France
	Gérant	LA GENERALE DES VEGETAUX HAPPY INC MONCEAU FLEURS EXPANSION RAPID'FLORE EXPANSION HAPPY EXPANSION EMOVA MARKET PLACE EMOVA MARKET PLACE BV EMOVA PRODUCTION CARTOMANIA HAURAUNIZE ANR PRODUCTION ANR EXPANSION MAGIE FLORALE MONCEAU FLEURS
<p align="center"><b>M. Laurent PFEIFFER</b>  <b>2 rue Grandville - 94160 Saint Mandé</b></p>	Président du Directoire	DALLOYAU SAS
	Président	DALLOYAU HOLDING DALLOYAU PONS DALLOYAU BASTILLE

<b>M. Franck KELIF</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Vice Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU HOLDING SAS DALLOYAU SAS LACELIER SAS
	Président du Conseil de surveillance	OCEALLIANCE (Mariteam)
	Président du Comité de surveillance	ALBARELLE Holding
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding Groupe BOURDONCLE
	Membre du Conseil de surveillance	ADOVA Holding SAS BPI SAS
<b>M. Jean Louis GREVET</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Président du Conseil de surveillance	BPI Holding SAS DALLOYAU Holding SAS DALLOYAU SAS SLEEPEEZE ADOVA (FB Holding) KEYOR SAS (Premdor) LACELIER SAS
	Président du Comité de surveillance	EMOVA Holding Groupe BOURDONCLE
	Vice Président du Conseil de surveillance	BPI SAS
	Président	FSSF II Holding 1 SAS
<b>M. Antoine COLIN</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Membre du Conseil de surveillance	ADOVA Holding SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
<b>Société PERCEVA</b> <b>(RCS Paris 500 208 152)</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding

### 8.5.3. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
<b>M. Franck PONCET</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
Président et membre du Directoire				
<b>Autres membres du Directoire</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>M. Laurent PFEIFFER</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
Président et membre du Conseil de Surveillance				
<b>Autres membres du Conseil de Surveillance</b>	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une

répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2019 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
<b>M. Franck PONCET</b>				
Président et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Autres membres du Directoire</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>M. Laurent PFEIFFER</b>				
Président et membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Autres membres du Conseil de Surveillance</b>	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci, étant rappelé que par décision en date du 31 décembre 2020, le Directoire, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2018, a arrêté le plan d'attribution des actions gratuites et décidé l'attribution gratuite de la totalité des 694.381 actions pour lesquelles il a reçu l'autorisation au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société (cf. partie F – Point b) du présent rapport).

#### **8.6** Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons qu'il ne soit alloué aux membres du Conseil de surveillance, pour l'exercice en cours, aucun jeton de présence.

#### **8.7** Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise, joint au présent rapport du Directoire. Ce rapport inclut les informations mentionnées aux articles L.225-37-3 à L.225-37-5 du Code de commerce ainsi que les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

#### **8.8** Mandats des Commissaires aux comptes

Le 29 mars 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

### **8.9 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme**

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

#### **C. ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 2** au présent rapport.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

#### **D. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le Président du Directoire a donné toutes informations utiles au Commissaire aux comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce. Il vous sera donné lecture de ce rapport.

#### **E. DECISIONS A PRENDRE**

Comme indiqué au point 7. du présent rapport, le mandat du Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2019 qui s'est prononcée sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018. Le renouvellement de son mandat sera examiné par l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Comme indiqué au point 8. du présent rapport, aucun mandat de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024, de se prononcer sur le renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance (A l'exception du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société PERCEVA pour lequel l'examen du renouvellement dudit mandat devra intervenir lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025).

#### **F. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE**

##### **a. Exercice de BSA**

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros, intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constaté par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

##### **b. Attributions gratuites d'actions**

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires



existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdits actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfices ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire.

L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2020 à l'effet à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires, le Directoire a par décision en date du 31 décembre 2020, arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions et décidé d'attribuer gratuitement la totalité des 694.381 actions au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société.

\*\*\*

Nous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation (à l'exception de la résolution relative à la délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariées de la Société et aux sociétés du Groupe Emova adhérents d'un plan d'épargne entreprise) et espérons que vous voudrez bien donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Le Directoire.

**ANNEXE 1**

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE  
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	24.997.866	16.831.053	16.829.226	16.605.768	14.993.740
b) Nombre d'actions émises	8.332.622	5.610.351	112.194.840	110.705.118	99.958.267
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	84.608
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7.912.759	9.434.544	7.015.059	8.028.021	7.300.452
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(421.361)	148.149	280.530	2.684.744	(1.161.981)
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	(142.032)	142.032	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(421.361)	148.149	(181.197)	2.542.712	(1.161.981)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(726.254)	(200.198)	(39.165)	2.459.167	(486.842)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0.09)	0,00	0,00	0,02	(0.01)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0.09)	0,00	0,00	0,02	0,00
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV – Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	61	63	62	59	59
b) Montant de la masse salariale	2.811.102	3.097.103	2.819.511	3 087 336	2.607.686
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.135.637	1.303.041	1.169.934	1 339 540	1.138.895

## ANNEXE 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DES DELEGATIONS FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE Exercice 30/09/2020

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation / Délégation	Durée de validité / Date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20.000.000 € (*)	AGOAE du 29/03/2019 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (28/05/2021)	Mise en œuvre par le Directoire le 30/03/2020 et dont la réalisation définitive a été constatée le 04/05/2020.	8.166.813 € par émission de 2.722.271 actions de 3 euros de valeur nominale.	
2	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (8 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
3	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
4	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (10 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
5	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
6	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGOAE du 24/04/2020 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
7	Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
8	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés du groupe Emova adhérent d'un plan d'épargne entreprise	3% du capital de la Société	AGOAE du 24/04/2020 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
9	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (15 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
10	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la Société	AGOAE du 24/04/2020 (17 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
11	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscriptions	10% du capital de la Société	AGE du 18/12/2020 (1 <sup>ère</sup> résolution)	38 mois (18/12/2023)	-	-	-

*\*Les augmentations décidées en application des délégations 1,2,3,4,5,6,7 et 9 ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.*

## EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 24.999.885 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris

(Ci-après la « Société »)

### RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

(Etabli en application de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de surveillance vous rend compte aux termes du présent rapport, lequel est joint au rapport de gestion :

- de la composition du Conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- de la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les informations relatives à leurs mandats et fonctions ;
- des conventions visées par les dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce - Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales - Des procédures applicables aux conventions réglementées et libres
- des observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé ; et
- des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

## 1. MANDATAIRES SOCIAUX : MANDATS ET FONCTIONS EXERCES

### 1.1. Description de la gouvernance de la Société

- Directoire

Membres du Directoire	Durée du mandat exercé
<b>M. Franck PONCET</b> Président et membre du Directoire	Le 01/09 2020, le Conseil de surveillance a décidé de nommer Monsieur Franck PONCET en qualité de Président et membre du Directoire pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/ 2024, avec effet à compter du 01/09/2020, en remplacement de Monsieur Bruno BLASER.
	Le 17/04/2020, Monsieur Philippe BUZY a démissionné de ses fonctions de Directeur Financier et membre du Directoire.
<b>Mme. Sandy BOURDIN</b> Membre du Directoire	A la même date, le Conseil de surveillance a décidé de nommer Madame Sandy BOURDIN, Directrice Financière, en qualité de membre du Directoire pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025.

- **Conseil de Surveillance**

Membres du Conseil de Surveillance	Durée du mandat exercé
<b>M. Laurent PFEIFFER</b> Président et membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Laurent PFEIFFER pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Franck KELIF</b> Vice-Président et membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Franck KELIF pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Jean Louis GREVET</b> Membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Jean Louis GREVET pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>M. Antoine COLIN</b> Membre du Conseil de surveillance	Le 29/03/2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Antoine COLIN pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
<b>Société PERCEVA</b> (RCS Paris 500 208 152)	Le 24/04/2020, l'Assemblée des actionnaires a pris acte de la démission de Madame Erika ORENGO de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance et a nommé la société PERCEVA, société par actions simplifiée au capital de 130.889 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue de l'Opéra 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 208 152, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

### **1.2. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2020:**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en Annexe A la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

## **2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION**

EMOVA GROUP est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. A ce titre, elle relève des dispositions des articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce et des dispositions réglementaires y afférentes.

Ce mode de fonctionnement repose sur une meilleure répartition des pouvoirs entre ceux chargés de la gestion sociale (le Directoire) et ceux ayant pour mission d'exercer un contrôle permanent sur la gestion (le Conseil de surveillance). La séparation des fonctions de contrôle et de gestion est notamment bien adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise. Le Conseil de surveillance de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. La dernière version révisée le 29 janvier 2020 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a également été portée à la connaissance du Conseil de surveillance de la Société. Hormis la référence au code AFEP-MEDEF pour la présentation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (cf. §. 3 ci-dessous), la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est notamment liée au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le Directoire et 5 membres pour le Conseil de surveillance, facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques conduisant à une organisation très simplifiée, peu comparable à celle des autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un Code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas

apparue adaptée à la situation actuelle de la Société. Une copie du code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social de la Société.

### **3.1. Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être actionnaires ou non de la Société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

En outre, le recours à la visioconférence et/ou à d'autres moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur est exclu en cas d'opposition d'au moins trois membres du Conseil de surveillance en fonction quant à l'utilisation de ces procédés. L'opposition devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil de surveillance, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion du Conseil.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou réputée telle.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents, réputés tels ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au 30 septembre 2020, le Conseil de surveillance est composé de 5 membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société a pris connaissance des dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 et notamment de l'article L. 225-69 alinéa 2 du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils de surveillance. La Société s'efforce de rechercher cet équilibre.

### **3.2. Directoire**

La Société est dirigée par un Directoire composé d'au moins deux membres personnes physiques et qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Si le capital social est inférieur au seuil prévu par la loi, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne.

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 75 ans accomplis.

Les membres du Directoire sont nommés, pour une durée de six années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat, par le Conseil de surveillance qui fixe leur nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Les membres du Directoire sont révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance ou non, ou par le Conseil de surveillance. Elle peut être prononcée en cours d'assemblée à la suite d'incidents graves et imprévus si la possibilité de révocation résulte implicitement des questions figurant à l'ordre du jour.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Le Directoire a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Au 30 septembre 2020, le Directoire est composé de 2 membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société a pris connaissance des dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 et notamment de l'article L. 225-58 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Directoire. Au 30 septembre 2020, cet équilibre est respecté au sein du Directoire.

### **3. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **3.1. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :**

Le Conseil de surveillance a pris acte des recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008, sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et notamment :

- les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées,
- la séparation du statut de mandataire social et de salarié,
- la limitation des indemnités de départ,
- le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires,
- des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance,
- une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération,
- un mécanisme de suivi.

Le Conseil de surveillance a également pris connaissance de la version révisée du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF du 29 janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3, 1° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe B, la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribuées à raison du mandat au titre de l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, dans laquelle le mandat est exercé ainsi que la Société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

#### **3.2. Rémunération des mandataires sociaux : projets de résolutions**

Vous trouverez ci-après les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires relatifs aux rémunérations des membres du Conseil de surveillance :

##### **« Les jetons de présence »**

*Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.*

*Nous vous proposons qu'il ne soit alloué aux membres du Conseil de surveillance, pour l'exercice en cours, aucun jeton de présence »*



**3.3. Engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux (C. com., art. L. 225-37-3. 4°)**

Néant

**4. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE**

**4.1. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une Société, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.
- Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont l'exécution a été régulièrement poursuivie durant l'exercice clos le 30 septembre 2020.

La liste des conventions réglementées portant sur l'exercice clos le 30 septembre 2020 est détaillée ci-après :

**I – CONVENTIONS NOUVELLES**

**A/ CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Néant.

**B/ CONVENTIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PREALABLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Néant.

## II – CONVENTIONS DONT L'EXECUTION A ETE POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

### A/ CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

#### Avec la société EMOVA Holding :

Mandataires sociaux concernés :

Jean-Louis GREVET : Président du Comité de surveillance

Franck PONCET : Président de la Société

Franck KELIF : Membre du Comité de surveillance

Antoine COLIN : Membre du Comité de surveillance

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 17 mars 2014 de la conclusion d'une convention de compte courant entre la Société et la société EMOVA Holding :

La rémunération des avances en compte courant effectuées par la société EMOVA Holding au profit de la Société au taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois plus 50 points de base, plafonné au taux d'intérêt prévu par l'article 39-1-3° du CGI.

Cette convention a donné lieu à une rémunération d'un montant de 13.135 euros au profit de la Société EMOVA Holding au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 aout 2013 de la conclusion d'une convention d'animation et de prestations de services entre la Société et EMOVA Holding :

Au 30 septembre 2020, cette convention a donné lieu à une refacturation de 660.826 euros H.T. au profit de la Société EMOVA Holding.

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 aout 2013 de la conclusion d'une convention de gestion de trésorerie entre la Société et EMOVA Holding, modifiée par avenant du 13 janvier 2014 :

Au 30 septembre 2020, le solde du compte courant d'EMOVA Holding dans les comptes d'EMOVA GROUP est de 326.265 euros.

### B/ CONVENTIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PREALABLE, MAIS AYANT ETE SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Néant.

## **4.2. Procédures applicables aux conventions réglementées et libres**

Le présent paragraphe a pour objectif de présenter de manière synthétique la procédure appliquée par la Société concernant la qualification des conventions conclues avec les personnes visées par les dispositions légales.

### **4.2.1. Domaine d'application - Rappel des dispositions légales :**

- Conventions interdites : conformément aux dispositions de l'article L. 225-91 du Code de commerce, il est interdit pour l'un des dirigeants personnes physiques de la Société de se faire consentir, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès d'elle, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle tous engagements envers les tiers.
- Conventions libres : les conventions conclues avec les personnes visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce peuvent être conclues librement sans être soumises au dispositif d'approbation préalable des conventions réglementées dès lors qu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, dont l'appréciation s'effectue en fonction de plusieurs critères détaillés ci-après
- Conventions réglementées : dès lors qu'une convention est conclue par la Société, avec l'une des personnes intéressées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, soit : (a) directement ou par personne interposée, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (b) tout tiers contractant, si l'une des personnes visées ci-avant est indirectement intéressée à la convention conclue avec la Société, ou (c) toute entreprise ayant des dirigeants communs avec la Société, celle-ci doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Pour l'application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, est considérée comme étant indirectement intéressée à une convention à laquelle elle n'est pas partie, la personne qui, en raison des liens qu'elle entretient avec les parties et des pouvoirs qu'elle possède pour infléchir leur conduite, en tire ou est susceptible d'en tirer un avantage.

### **4.2.2. Procédure applicable**

La personne directement ou indirectement intéressée doit informer le Conseil de surveillance dès qu'elle a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-86 est applicable.

La convention est ensuite analysée au regard des textes, articles L. 225-86 et s. du Code de commerce afin de déterminer s'il s'agit d'une convention interdite, réglementée ou libre. Dès lors, trois hypothèses doivent être distinguées :

- La convention est analysée comme une convention interdite : chacune des personnes concernées en est informée et la convention n'est pas conclue. La procédure s'arrête à ce stade.
- La convention est analysée comme une convention réglementée : le Conseil de surveillance détermine si la convention dont la signature est envisagée présente un intérêt pour la Société, compte tenu, notamment, des conditions financières qui y sont attachées, de son éventuel impact opérationnel ou comptable, et, le cas échéant, l'autorise expressément. Dès lors qu'elle est autorisée, les principales informations sur la convention sont publiées sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions réglementaires, et les Commissaires aux comptes sont

avisés dans le délai d'un mois de la conclusion, afin que ces derniers puissent l'intégrer dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées. En tout état de cause, les conventions autorisées et conclues sont soumises au vote de la prochaine l'assemblée générale ordinaire qui statue au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne peut pas prendre part au vote de la résolution présentée à l'assemblée. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité mais sont prises en compte pour le calcul du quorum.

- La convention répond aux critères de l'article L. 225-87 du Code de commerce et porte sur des opérations habituelles ou répétées de la Société dans le cadre de son activité ordinaire. Sont notamment appréciées à cet égard le caractère fréquent et ordinaire de la convention, les circonstances et conditions économiques normales (référence aux prix de marché, à un prix d'expert...) de sa conclusion et sa durée, et l'absence d'avantage indu retiré par le contractant ou l'intéressé à la convention avec la Société à raison de son lien avec celle-ci. Sont notamment concernées les conventions intra-groupe entre la Société et ses filiales directes ou indirectes détenues à 100%, telle que la convention de centralisation et de gestion de la trésorerie du Groupe. Dans ces hypothèses, la convention considérée comme « libre » peut être conclue sans autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Au cours d'une séance annuelle précédant l'arrêté des comptes annuels de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance examine, d'une part, les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et ayant toujours des effets juridiques, et procède, d'autre part, à l'examen individuel des conventions antérieurement considérées comme portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, pour lesquelles il vérifie la bonne application et le maintien des critères relatifs à l'article L. 225-87 du Code de commerce. A l'issue de cette procédure d'examen, le Conseil de surveillance peut décider de modifier la qualification d'une convention antérieurement conclue, de réglementée vers libre ou inversement, le cas échéant après avoir consulté les Commissaires aux comptes de la Société. En tout état de cause, l'intéressé à la convention ne peut participer à cet examen, ni aux délibérations et ni au vote. Si le Conseil requalifie en convention réglementée une convention existante, des informations sur la convention requalifiée en convention réglementée sont publiées sur le site Internet de la Société, communiquées aux Commissaires aux comptes afin d'être intégrées dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées, et ladite convention fait l'objet d'une ratification au cours de la prochaine assemblée générale.

## **5. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020. Le Conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité du Groupe et a procédé aux vérifications et contrôles qui lui sont parus nécessaires. Pour l'exercice de sa mission, le Conseil de surveillance s'est notamment appuyé sur les travaux du Comité de Direction. Le Conseil de surveillance n'a pas de remarque particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire et les résultats de l'exercice, et invite en conséquence les actionnaires à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2020 et à voter les résolutions qui vous sont soumises.

## **6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE L. 225-37-4 9° DU CODE DE COMMERCE)**

En dehors des conditions fixées par la réglementation en vigueur, il n'existe pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 26, 27 et 28 des statuts de la Société.

## **7. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS**

Vous trouverez en **Annexe C** du présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code. Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

\*\*\*

Le Conseil de surveillance

## Annexe A

### Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société

Membres	Autres mandats exercés au sein d'autres entités	
<b>M. Franck PONCET</b> <b>127, rue du Vieux Pont de Sèvres - 92100</b> <b>Boulogne Billancourt</b>	Président	EMOVA Holding FLORIA CREATION ANR HOLDING ANR ANTHEIA BLOOM'S MONCEAU FLEURS EXPANSION France
	Gérant	LA GENERALE DES VEGETAUX HAPPY INC MONCEAU FLEURS EXPANSION RAPID'FLORE EXPANSION HAPPY EXPANSION EMOVA MARKET PLACE EMOVA MARKET PLACE BV EMOVA PRODUCTION CARTOMANIA HAURAUNIZE ANR PRODUCTION ANR EXPANSION MAGIE FLORALE MONCEAU FLEURS
<b>M. Laurent PFEIFFER</b> <b>2 rue Grandville - 94160 Saint Mandé</b>	Président du Directoire	DALLOYAU SAS
	Président	DALLOYAU HOLDING DALLOYAU PONS DALLOYAU BASTILLE
<b>M. Franck KELIF</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Vice Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU HOLDING SAS DALLOYAU SAS LACELIER SAS
	Président du Conseil de surveillance	OCEALLIANCE (Mariteam)
	Président du Comité de surveillance	ALBARELLE Holding
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding Groupe BOURDONCLE
	Membre du Conseil de surveillance	ADOVA Holding SAS BPI SAS
<b>M. Jean Louis GREVET</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Président du Conseil de surveillance	BPI Holding SAS DALLOYAU Holding SAS DALLOYAU SAS SLEEPEEZE ADOVA (FB Holding) KEYOR SAS (Premdor) LACELIER SAS
	Président du Comité de surveillance	EMOVA Holding Groupe BOURDONCLE
	Vice Président du Conseil de surveillance	BPI SAS
	Président	FSSF II Holding 1 SAS
<b>M. Antoine COLIN</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Membre du Conseil de surveillance	ADOVA Holding SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
<b>Société PERCEVA</b> <b>(RCS Paris 500 208 152)</b> <b>32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris</b>	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding

## Annexe B

### Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice écoulé

Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
<b>M. Franck PONCET</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
Président et membre du Directoire				
<b>Autres membres du Directoire</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>M. Laurent PFEIFFER</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
Président et membre du Conseil de Surveillance				
<b>Autres membres du Conseil de Surveillance</b>	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci, étant rappelé que par décision en date du 31 décembre 2020, le Directoire, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2018, a arrêté le plan d'attribution des actions gratuites et décidé l'attribution gratuite de la totalité des 694.381 actions gratuites pour lesquelles il a reçu l'autorisation, au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société. L'acquisition définitive des actions gratuites est soumise au maintien en fonction de monsieur Frank Poncet au sein de la Société.

Par ailleurs, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

\*\*\*

## Annexe C

**Tableau récapitulatif des autorisations et des délégations financières accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire  
Exercice 30/09/2020**

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité / Date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20.000.000 € (*)	AGOAE du 29/03/2019 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (28/05/2021)	Mise en œuvre par le Directoire le 30/03/2020 et dont la réalisation définitive a été constatée le 04/05/2020.	8.166.813 € par émission de 2.722.271 actions de 3 euros de valeur nominale.	
2	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (8 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
3	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
4	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (10 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
5	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
6	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGOAE du 24/04/2020 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
7	Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
8	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés du groupe Emova adhérent d'un plan d'épargne entreprise	3% du capital de la Société	AGOAE du 24/04/2020 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24/06/2022)	-	-	-
9	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 24/04/2020 (15 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
10	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la Société	AGOAE du 24/04/2020 (17 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (24/10/2021)	-	-	-
11	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscriptions	10% du capital de la Société	AGE du 18/12/2020 (1 <sup>ère</sup> résolution)	38 mois (18/12/2023)	-	-	-

\*Les augmentations décidées en application des délégations 1,2,3,4,5,6,7 et 9 ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.





# **Emova Group**

Exercice clos le 30 septembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses de calcul sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 février 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Pernet



# COMPTES SOCIAUX 2020

## SOMMAIRE

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
COMPTE DE RESULTAT (SUITE) .....	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	7
Evénements majeurs de l'exercice .....	7
Evénements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels .....	8
Règles et méthodes comptables.....	10
Changements de méthode : .....	11
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT .....	11
Etat des immobilisations.....	12
Etat des immobilisations (suite).....	13
Etat des amortissements.....	14
Etat des provisions .....	15
Etat des échéances des créances.....	16
Etat des échéances des dettes .....	16
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	17
Produits et avoirs à recevoir.....	18
Charges à payer et avoirs à établir .....	18
Charges et produits constatés d'avance .....	19
Résultat financier.....	19
Charges et produits exceptionnels .....	20
Transferts de Charges.....	20
Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices.....	20
Composition du capital social.....	21
Tableau de variation des capitaux propres .....	21
Ventilation du chiffre d'affaires net.....	21
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS .....	22
Engagements financiers .....	22
Effectif moyen.....	25
Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés.....	25
Identité de la société mère consolidant les comptes de la société .....	25
Tableau des filiales et participations .....	26

## BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/10/2019 au 30/09/2020			Au 30/09/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 306 170	1 147 903	158 267	181 381
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	635 085		635 085	537 076
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	583 065	239 398	343 666	72 577
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	39 791 393	18 884 717	20 906 676	21 642 413
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				800
Autres immobilisations financières	434 228	37 868	396 360	234 935
<b>TOTAL I</b>	<b>42 749 941</b>	<b>20 309 886</b>	<b>22 440 054</b>	<b>22 669 182</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i><b>Stocks et en-cours</b></i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i><b>Créances</b></i>				
Clients et comptes rattachés	28 309 908	69 198	28 240 709	19 181 276
Autres	14 638 540	483 006	14 155 534	8 453 028
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i><b>Valeurs mobilières de placement</b></i>				
Actions propres	26 950	26 011	939	3 404
Autres titres				
<i><b>Instruments de trésorerie</b></i>				
<i><b>Disponibilités</b></i>	208 555		208 555	430
<i><b>Charges constatées d'avance</b></i>	45 436		45 436	137 460
<b>TOTAL II</b>	<b>43 229 389</b>	<b>578 215</b>	<b>42 651 173</b>	<b>27 775 598</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler <b>III</b>	567 644		567 644	
Primes de remboursement des obligations <b>IV</b>				
Ecarts de conversion actif <b>V</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>86 546 974</b>	<b>20 888 101</b>	<b>65 658 871</b>	<b>50 444 780</b>



## BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Du 01/10/2019	Du 01/10/2018
		Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	(dont versé) 24 997 866	24 997 866	16 831 053
Prime d'émission, de fusion, d'apport		16 043 188	21 840 173
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :	- Légale	341 675	341 675
	- Statutaires ou contractuelles		
	- Réglementées		
	- Autres		
Report à nouveau		-19 836 805	-19 636 608
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>-726 254</b>	<b>-200 198</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		530 041	515 105
<b>TOTAL I</b>		<b>21 349 711</b>	<b>19 691 200</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
<b>TOTAL I (bis)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour :	- Risques	368 209	356 801
	- Charges		
<b>TOTAL II</b>		<b>368 209</b>	<b>356 801</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit	8 330 335	3 412 069
	- Financières diverses	24 031 636	16 730 512
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés	4 577 466	4 857 709
	- Fiscales et sociales	6 845 292	5 071 467
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		156 222	325 022
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL III</b>		<b>43 940 951</b>	<b>30 396 779</b>
Ecart de conversion passif		IV	
<b>TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)</b>		<b>65 658 871</b>	<b>50 444 780</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/2019 au 30/09/2020			Au 30/09/2019
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	7 912 759		7 912 759	9 434 544
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>7 912 759</b>		<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				55 146
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			158 749	144 239
Autres produits			14 920	4
<b>TOTAL I</b>			<b>8 086 428</b>	<b>9 633 933</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 245	5 666
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1286
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			3 272 153	3 005 044
Impôts, taxes et versements assimilés			249 044	130 805
Salaires et traitements			2 811 102	3 097 103
Charges sociales			1 135 637	1 305 937
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			105 869	200 554
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant			69 198	
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			76 571	116 681
<b>TOTAL II</b>			<b>7 728 819</b>	<b>7 863 076</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>357 609</b>	<b>1 770 857</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>III</b>			
Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>IV</b>			
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				440
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			104 925	115 889
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			24 916	40 565
Différences positives de change				9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>			<b>129 841</b>	<b>156 903</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			800 000	1 584 003
Intérêts et charges assimilées			283 879	396 162
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL VI</b>			<b>1 083 879</b>	<b>1 980 165</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-954 038</b>	<b>-1 823 262</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>-596 429</b>	<b>-52 405</b>

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		68 724
Sur opérations en capital	1 097	9 819
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	85 392	
<b>TOTAL VII</b>	<b>86 489</b>	<b>78 543</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	103 480	198 614
Sur opérations en capital	1 097	14 819
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	111 737	12 903
<b>TOTAL VIII</b>	<b>216 314</b>	<b>226 336</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-129 825</b>	<b>-147 793</b>
Participations des salariés <b>IX</b>		
Impôts sur les bénéfices <b>X</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>8 302 758</b>	<b>9 869 379</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>9 029 012</b>	<b>10 069 577</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-726 254</b>	<b>-200 198</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020 dont le total est de 65 658 871 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -726 254 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

### Evénements majeurs de l'exercice

#### - **Opérations sur le capital : Augmentation de capital**

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Directoire a arrêté le principe d'une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 2,9 M€, en application de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019 au terme de sa 17<sup>ème</sup> résolution. Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en oeuvre de cette augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre de 2.952.816 actions nouvelles de 3€ de valeur nominale chacune. Le Directoire a alors décidé que le prix de souscription unitaire de l'Augmentation de Capital serait de 0,90. EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222€) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à la date du 30 mars 2020, de 2.021.674€.

En date du 4 mai 2020, le Président du Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Directoire dans sa séance en date du 30 mars 2020, constate la souscription de 2.722.271 actions nouvelles entièrement libérées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et constate la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital d'un montant nominal de 8.166.813 euros par la création et l'émission de 2.722.271 actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune, faisant passer le capital social de la Société de 16.831.053 euros à 24.997.866 euros. Le capital social de la Société est composé au 30 septembre 2020 de 8.332.622 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

#### - **Gouvernance**

Dans le cadre de l'accélération de son développement, Emova Group a fait évoluer sa gouvernance. Monsieur Franck PONCET s'est vu confier la Présidence du Directoire de la Société par le Conseil de surveillance d'Emova Group en date du 1er septembre 2020. Il succède à Monsieur Bruno BLASER.

#### - **Déménagement de l'activité et des filiales du Groupe**

Le groupe poursuit la rationalisation de ses frais de structure avec le déménagement des sièges de ses filiales, de l'Atelier, de l'Ecole Florale et des activités et équipes à compter du 21 septembre 2020 au 145 /

175 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux. Le siège de la société Emova Group reste au 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

## Evènements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels

### - **Activité durant la 2<sup>ème</sup> période de confinement**

Par décret en date du 29 octobre 2020, les magasins du réseau ont une nouvelle fois été contraints à une fermeture administrative à partir du mardi 03/11/2020 et jusqu'au 27/11/2020. Pendant cette période, l'ensemble du groupe s'est organisé pour maintenir une activité dans le respect des règles sanitaires : livraisons, call and collect, click and collect, drive... Emova Group a eu recours pour ses salariés au dispositif de chômage partiel pour s'adapter à la baisse d'activité.

### - **Exercice de BSA**

Dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions définie au point 1.3 du présent rapport, pendant la période du 1er octobre 2020 au 4 septembre 2020, il a été exercé 26.920 BSA et livré à ce titre 673 actions nouvelles sous le code ISIN FR0013356755, représentant un montant total de souscription de 6.191,60 euros, et donc une augmentation d'un montant nominal de 2.019 euros ; intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constatée par décision du Directoire en date du 30 novembre 2020.

### - **Attributions gratuites d'actions**

Le 18 décembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donné autorisation au Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou émettre de la Société au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de ladite délégation de compétence et sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, ne pourra excéder plus de 694.381 actions de la Société et représenter plus de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an (sauf exceptions légales liées au décès ou à l'invalidité du bénéficiaire visées ci-dessous), et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdits actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans).

Par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans

la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de la longue maladie empêchant le bénéficiaire d'exercer toute activité professionnelle, les actions lui seront néanmoins attribuées définitivement.

L'Assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution votée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

L'Assemblée générale a pris également acte que la décision du 18 décembre 2020 emporte, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à la partie des revenus, bénéfiques ou primes, qui le cas échéant, servira, en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs sont donnés au Directoire.

L'Assemblée générale a fixé à trente-huit (38) mois, à compter de la date de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, la durée de validité de l'autorisation visée ci-dessus.

A cette fin, l'Assemblée a délégué tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions principales ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Il est précisé que le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

L'autorisation ainsi consentie met fin avec effet à compter du 18 décembre 2020 à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2020 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants ainsi que le report du remboursement du PGE.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, CDF, Happy, MFEF, MAISON DE VERDI et HAURAUNIZE ont été constatées à hauteur de 18 885 K€ au 30/09/20

Sur la base des prévisions mises à jour, une dépréciation complémentaire de 800K€ a été comptabilisée sur les titres HAURAUNIZE.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Intégration fiscale**

Le groupe EMOVA est en intégration fiscale.

EMOVA Group est la société mère du groupe fiscal composé des sociétés Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion, Rapid Flore Expansion, Emova Production, Emova Market Place, Floria Création, Happy, Happy Expansion, Hauraunize, La Générale Des Végétaux, ANR, ANR Expansion, ANRH, ANRP.

La société EMOVA Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

### **Changements de méthode :**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

Néant

### **Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 93 k€ au 30 septembre 2020

## **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**



## Etat des immobilisations

CADREA	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 793 816		147 438
<b>TOTAL</b>	<b>1 793 816</b>		<b>147 438</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	188 622		292 358
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	90 282		13 151
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>278 904</b>		<b>305 509</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	39 727 130		64 263
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	281 753		209 103
<b>TOTAL</b>	<b>40 008 883</b>		<b>273 366</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 081 603</b>		<b>726 313</b>

## Etat des immobilisations (suite)

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 941 254	
<b>TOTAL</b>			<b>1 941 254</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers		1 349	479 631	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			103 433	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>1 349</b>	<b>583 064</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			39 791 393	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		56 628	434 228	
<b>TOTAL</b>		<b>56 628</b>	<b>40 225 621</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 977</b>	<b>42 749 939</b>	

## Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 075 359	72 544		1 147 903
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 359</b>	<b>72 544</b>		<b>1 147 903</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	109 004	26 834		135 838
Matériel de transport	53		53	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 270	6 290		77 560
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>180 327</b>	<b>33 124</b>	<b>53</b>	<b>213 398</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 255 686</b>	<b>105 668</b>	<b>53</b>	<b>1 361 301</b>

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler		567 644		567 644
Primes de remboursement des obligations				

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglementées</b>				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	515 105	14 936		530 041
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>515 105</b>	<b>14 936</b>	<b>0</b>	<b>530 041</b>
<b>Risques et charges</b>				
Provisions pour :				
- Litiges (1)	356 801	96 800	85 392	368 209
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>	<b>356 801</b>	<b>96 800</b>	<b>85 392</b>	<b>368 209</b>

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles	26 000			26 000
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations	18 084 717	800 000		18 884 717
- Financières	46 018		8 150	37 868
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		69 198		69 198
Autres provisions pour dépréciation	533 932		24 915	509 017
<b>TOTAL</b>	<b>18 690 667</b>	<b>869 198</b>	<b>33 065</b>	<b>19 526 800</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 562 573</b>	<b>980 934</b>	<b>118 457</b>	<b>20 425 050</b>
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		69 198		
- Financières			24 916	
- Exceptionnelles		111 737	85 392	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

(1) Les dotations aux provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux.

## Etat des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	434 228		434 228
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 309 908	28 309 908	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	43 739	43 739	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 272	66 272	
Impôts sur les bénéfices	117 363	117 363	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 427 653	1 427 653	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	326 201	326 201	
Groupe et associés (2)	12 545 841		12 545 841
Débiteurs divers	111 471	111 471	
Charges constatées d'avance	45 436	45 436	
<b>TOTAL</b>	<b>43 428 112</b>	<b>30 448 043</b>	<b>12 980 069</b>
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

## Etat des échéances des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max à l'origine	323 131	323 131		
- A plus d'1 an à l'origine	8 007 204	1 546 855	5 664 779	795 570
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 577 466	4 577 466		
Personnel et comptes rattachés	376 371	376 371		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 136 755	1 136 755		
Impôts sur les bénéfices	62 521	62 521		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 904 323	4 904 323		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	365 322	365 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	24 031 638			24 031 638
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	156 220	156 220		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 940 951</b>	<b>13 448 964</b>	<b>5 664 779</b>	<b>24 827 208</b>
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	5 870 000			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	561 655			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

### Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	38 507 748	1 283 645	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	27 797 820		
Autres créances	11 885 145		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	19 963 489	214 899	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 497 155		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	156 222		
Produits de participation			
Autres produits financiers	104 918		
Charges financières	239 147		
<b>TOTAL</b>	<b>102 151 643</b>	<b>1 498 543</b>	

## Produits et avoirs à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés		4 191 532
- Organismes sociaux	66 185	22 328
- Autres créances	238 661	832 455
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>304 846</b>	<b>5 046 315</b>

## Charges à payer et avoirs à établir

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	462 001	222 853
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	320 297	1 637 108
Dettes fiscales et sociales	881 318	777 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 616</b>	<b>2 637 656</b>

## Charges et produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
Charges :		
- D'exploitation	45 436	137 460
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>45 436</b>	<b>137 460</b>

## Résultat financier

Résultat Financier	Exercice clos le
	30/09/2020
<b>Produits financiers:</b>	<b>129 841</b>
Intérêts sur Comptes courants	104 918
Reprise de Provisions sur Comptes courants	
Reprise sur provisions financières	24 916
Autres	8
<b>Charges financières:</b>	<b>1 083 879</b>
Provisions sur titres de participation	800 000
Intérêts sur Emprunts et Dettes	20 005
Intérêts sur Comptes courants filiales	239 147
Intérêts sur comptes bancaires	24 727
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>- 954 038</b>



## Charges et produits exceptionnels

Résultat Exceptionnel	Exercice clos le
	30/09/2020
<b>Produits exceptionnels:</b>	<b>86 489</b>
Reprises de provisions sur litiges	85 392
Produits de cessions d'immobilisations	1 097
Divers	
<b>Charges exceptionnelles:</b>	<b>216 314</b>
Amendes	4 545
Valeur nette comptable des actifs	1 097
Dotations aux provisions sur litiges	96 800
Dotations amortissements dérogatoires	14 937
Charges sur exercice antérieur	95 375
Divers	3 560
<b>TOTAL</b>	<b>- 129 825</b>

## Transferts de Charges

Nature des transferts de charges	Exercice clos le
	30/09/2020
Avantages en nature déduits	30 392
Remboursement Assurance, fondecif, CPAM	128 357
<b>TOTAL</b>	<b>158 749</b>

## Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	357 609		357 609
Résultat financier	-954 038		-954 038
Résultat exceptionnel	-129 825		-129 825
<b>TOTAL</b>	<b>-726 254</b>		<b>-726 254</b>

## Composition du capital social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 610 351	3	16 831 053
2 - Actions émises pendant l'exercice	2 722 271	3	8 166 813
3 - Actions remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	8 332 622		24 997 866

## Tableau de variation des capitaux propres

	01/10/2019	Affectation résultat	Résultat	Augmentation de Capital	Autres variation	30/09/2020
Capital	16 831 053			8 166 813		24 997 866
Prime d'émission	21 840 173				- 5 796 985	16 043 188
Réserve légale	341 675					341 675
Report à nouveau	- 19 636 607	- 200 198				- 19 836 805
Résultat de l'exercice	- 200 198	200 198	- 726 254			- 726 254
Amortissements dérogatoires	515 105				14 936	530 041
<b>TOTAL</b>	<b>19 691 201</b>	<b>-</b>	<b>- 726 254</b>	<b>8 166 813</b>	<b>- 5 782 049</b>	<b>21 349 711</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	7 912 759	9 434 544
	<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>

Répartition par marché géographique	Exercice clos le	
	30/09/2020	30/09/2019
France	7 912 759	9 434 544
Etranger		
	<b>7 912 759</b>	<b>9 434 544</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements financiers

#### **Engagements donnés par EMOVA Group**

##### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2015 :

La société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€).

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA Group à hauteur de son capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini aux paragraphes ci-dessus «(Information complémentaires pour donner une image fidèle)», la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

##### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2016 :

De la même façon la société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) avec clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2020, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

##### Une promesse d'achat a été signée sur l'acquisition du solde des titres de Bloom's

#### **Autres Engagements**

900 parts sociales de la société La Générale Des Végétaux ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société HAURAUNIZE.

L'emprunt souscrit le 1er octobre 2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14 novembre 2008 d'un montant de 2 300 K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 268.653 €.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 48.000 €.

EMOVA Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille Monceau Fleurs auprès de la BRED pour un montant de 69.600 €.

Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

### **Engagements reçus des Filiales et autres sociétés**

#### *Abandon de Comptes Courant et de Créances accordées avec clause de retour à meilleure fortune :*

La société EMOVA Group a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de Compte Courant et un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs Italia pour un montant de 123.787,55 euros, « abandon du compte courant »,
- FLORIA Création pour un montant de 900.000,00 euros, « abandon de créances »,

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Group dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

L'abandon de créance au profit de Monceau Fleurs Italia est devenu sans objet car la société a fait l'objet d'une TUP au cours de l'exercice.

#### *Cession de créance*

En date du 31 août 2020, par acte sous seing privé, la société Emova Group a conclu les conventions de cessions de créances avec les sociétés et pour les montants énumérés ci-dessous :

Cédant	Débiteur Cédé	Cessionnaire	Montant
ANR	ANRE	EMOVA GROUP	97 737,14 €
ANR	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	310 091,38 €
ANR	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	820 895,01 €
ANR EXPANSION	ANR PRODUCTION	EMOVA GROUP	160 260,30 €
ANR HOLDING	ANR PRODUCTION	EMOVA GROUP	135 598,00 €
ANR PRODUCTION	ANR	EMOVA GROUP	219 775,23 €
CARTOMANIA	RAPID'FLORE EXPANSION	EMOVA GROUP	183 744,60 €
EMOVA HOLDING	ANR HOLDING	EMOVA GROUP	293 700,00 €
EMOVA MARKET PLACE	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	90 000,00 €
EMOVA MARKET PLACE	MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA GROUP	100 000,00 €
EMOVA PRODUCTION	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	280 000,00 €
FLORIA CREATION	EMOVA MARKET PLACE	EMOVA GROUP	65 000,00 €
FLORIA CREATION	HAURAUNIZE	EMOVA GROUP	455 682,92 €
HAPPY INC	HAPPY EXPANSION	EMOVA GROUP	180 982,41 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	EMOVA MARKET PLACE	EMOVA GROUP	343 812,23 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	FLORIA CREATION	EMOVA GROUP	94 850,07 €
LA GENERALE DES VEGETAUX	MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA GROUP	458 672,53 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	EMOVA HOLDING	EMOVA GROUP	118 770,70 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	HAPPY EXPANSION	EMOVA GROUP	323 414,44 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION	RAPID'FLORE EXPANSION	EMOVA GROUP	126 586,87 €
MONCEAU FLEURS EXPANSION France	MAGIE FLORALE	EMOVA GROUP	341 881,57 €
RAPID'FLORE EXPANSION	FLORIA CREATION	EMOVA GROUP	241 301,30 €

### Engagements reçus 123 Invest et investisseurs privés

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA assiste dans la gestion quotidienne via un contrat de prestation de services.

Au 30 septembre 2020 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	53	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	5	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>0</b>

### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Montant
Pensions et indemnités assimilées (PIDR)	224 153
Compléments de retraite pour personnel en activité	
Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite	
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	
<b>TOTAL</b>	<b>224 153</b>

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 0,59 %

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société EMOVA Group est la société mère du groupe consolidé.

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social et Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux	68 602	4 039 170	100%	1 530 000	1 530 000	12 348 452		5 928 760	720 772	
Happy Inc.	357 000	- 604 567	100%	9 711 100	1 592 377	1 479 350		542 701	- 19 992	
WHKS BV	18 000	NC	100%					-	NC	
Monceau Fleurs	1 367 850	542 586	100%	7 639 034	7 639 034	210 345		1 695 661	- 31 934	
Hauraunize	1 200 000	1 777 910	100%	16 980 000	7 804 482	455 842		-	- 5 602	
Global BV (1)	120 500	NC	100%	120 500	-	502 045		NC	NC	
Emova market Place	119 502	- 565 548	100%	119 502	119 502	7 397 213		7 510 990	- 268 890	
Emova Production	205 210	- 1 598 121	100%	504 576	504 576	443 881		928 591	- 681 048	
ANRH	1 292 241	- 1 982 429	100%	170 001	170 001	1 939 150			420 135	
Bloom's	720 574	- 1 153 444	51,74%	1 060 619	1 060 619	116 205		241 225	- 15 289	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802 110	- 977 795	29,24%	527 000	381 927	14 616		-	19 368	
Centrale D. Fleurs	537 010	584 406	33%	390 529	185 598	-		1 339 424	136 933	
Maison de Verdi	NC	NC	31,90%	319 973	-			NC	NC	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Sociétés sans activité, en cours de liquidation